



MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Transformation du presbytère en bibliothèque

ACTE D'ENGAGEMENT

**Maître d'ouvrage : Mairie de Gouezec
5 rue Karreg an Tan
29190 GOUEZEC
Tél : 02 98 73 30 06
Courriel : mairie.gouezec@orange.fr**

Date et heure limites de remise des offres : **Vendredi 1^{er} juillet 2016 – 12h00**

AE.1 MAÎTRISE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage	Mairie de Gouézec
Adresse	5 rue Karreg an Tan 29190 - GOUEZEC
Personne habilitée à signer le marché	Cécile NAY
Adresse	

AE.2 CONTRACTANT(S)

Le, contractant unique, soussigné :

<input type="checkbox"/> M/Mme	contractant personnellement,	
<input type="checkbox"/> La société		
RCS		
Représentée par	dûment habilité(e),	
Adresse		
Code NAF	N° SIRET	
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

Les, cocontractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

- conjoint** (cf. grille de répartition des prestations annexée)
 - solidaires**, les unes des autres,
- et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'oeuvre".

1^{er} cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme	contractant personnellement,	
<input type="checkbox"/> La société		
RCS		
Représentée par	dûment habilité(e),	
Adresse		
Code NAF	N° SIRET	
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

2^e cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme	contractant personnellement,	
<input type="checkbox"/> La société		
RCS		
Représentée par	dûment habilité(e),	
Adresse		
Code NAF	N° SIRET	
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

3^e cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme	contractant personnellement,	
<input type="checkbox"/> La société		
RCS		
Représentée par	dûment habilité(e),	
Adresse		
Code NAF	N° SIRET	
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

Le maître d'oeuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

.....
dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

conjoint

solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 48 à 50 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'oeuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

AE.3 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché public de maîtrise d'oeuvre ayant pour objet la réalisation de la mission de base et portant sur l'opération ci-dessous :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'oeuvre est un ancien presbytère et appartient à la catégorie « réutilisation ou réhabilitation d'ouvrages existants ».

Le maître d'ouvrage envisage, conformément au programme et à l'enveloppe prévisionnelle ci-annexés, une opération ayant pour objet la transformation du presbytère en bibliothèque à Gouezec.

CONTENU DE LA MISSION

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'oeuvre sont définis à l'article AP 6 du CCAP et dans le CCTP.

DELAI D'EXÉCUTION

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'oeuvre est de mois, à compter de la date de l'ordre de service de démarrage de la mission.

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes d'avant-projet sommaire	semaines
Etudes d'avant-projet définitif	semaines
Etudes de projet	semaines
Dossier de consultation des entreprises	semaines
Assistance contrat de travaux	semaines
Dossier des ouvrages exécutés	semaines

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7 4.1 du CCAP

AE.4 OFFRE DE PRIX**Conditions générales de l'offre de prix :**

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de juillet 2016 (m0).
Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article AP 9.1 du CCAP.

Forfait provisoire de rémunération :

Il est fixé à € HT
 € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de
 %
 Soit euros TTC.
 (en toutes lettres)

Compléter l'annexe 1 : répartition des honoraires par co-traitant.

Répartition du forfait de rémunération par élément de mission

Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de la mission de base
Etudes d'avant projet sommaire	
Etudes d'avant projet définitif	
Etudes de projet	
Assistance à la passation des contrats de travaux	
Visa	
Direction de l'exécution des contrats de travaux	
Assistance aux opérations de réception	

AE.5 PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

2^{ème} cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

3^{ème} cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

Ordonnateur

Comptable assignataire des paiements

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret 2016-360 du 25 mars 2016:

Chapitre budgétaire

Article

Cadre réservé à la mention d'exemplaire unique en vue du NANTISSEMENT ou de la CESSION DE CRÉANCE

<input type="text"/>	<input type="text"/>

Le marché est passé en application de l'article 27 du décret 2013-306 du 25 mars 2016.

AE.6 ASSURANCES

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Compagnie d'assurance

N° de police

2^e cotraitant :

Compagnie d'assurance

N° de police

3^e cotraitant :

Compagnie d'assurance

N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

Fait en un seul original

A, le

Vu pour valoir acceptation de la présente offre,

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Fait à Gouézec, le

Signature du candidat
(Nom, prénom, qualité du signataire, cachet éventuel)

Cécile NAY
Maire de Gouézec

ANNEXE 1 : REPARTITION DES HONORAIRES PAR ELEMENT DE MISSION ET PAR COTRAITANTS

Coût prévisionnel des travaux 441 000 € HT
 Taux de rémunération%
 Forfait de rémunération€ HT

	% sur honoraires	Total global HT	Répartition par cotraitant				
			Part de	Part de	Part de	Part de	Part de
MISSION DE BASE							
Etudes d'avant-projet sommaire (APS)							
Etudes d'avant-projet définitif (APD)							
Etudes de projet (PRO)							
Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) :							
VISA							
Direction d'exécution des contrats de travaux (DET)							
Assistance aux opérations de réception (AOR)							
MISSIONS COMPLEMENTAIRES							
Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC)							
Coordination Système de Sécurité Incendie (SSI)							